



Medienmitteilung Communiqué de presse

telefax • telefax •

Berne, le 19 août 2013

Le ministère public des tâches spéciales du canton de Berne communique

Moutier

Procédure pour abus de confiance classée

Une série de diverses fautes administratives a permis, qu'au cours des années 2005 à 2011, CHF 368'500 aient été dérobés de la caisse du tribunal civil de Moutier. En raison du décès du principal suspect, la procédure pour abus de confiance et éventuellement vol a été classée.

L'expertise réalisée dans le cadre des nombreuses investigations menées a démontré que CHF 368'500.00 en espèces avaient été dérobés dans la caisse du tribunal civil de Moutier. Il s'agissait d'avances de frais remises par les parties au procès. Une série de diverses fautes administratives avait rendu ces faits possibles au cours des années 2005 à 2011. Ainsi, des lacunes, en particulier dans l'organisation interne et les descriptions des postes s'y rapportant, ont été mises à jour. Des descriptions exactes des déroulements comptables manquaient (procédés, responsabilités, contrôles, etc.). En outre, la comptabilité n'avait pas été tenue de manière correcte et complète selon les principes comptables. Le flux de l'argent en question n'a pas pu être clairement établi.

Un soupçon pénal concret a uniquement pu être conforté à l'encontre de la personne responsable de la comptabilité du tribunal civil de Moutier durant les années 2004 à 2011. Cette personne est décédée en novembre 2012 des suites d'une grave attaque vasculaire cérébrale subie en octobre 2011. C'est la raison pour laquelle la procédure pénale dont elle faisait l'objet a été classée.

Au printemps 2012, la cour suprême du canton de Berne avait, dans sa fonction d'autorité de surveillance des tribunaux de première instance du canton de Berne, déposé une plainte auprès du ministère public en raison de soupçons selon lesquels des avances de frais avaient été détournées au tribunal régional du Jura bernois – Seeland, agence de Moutier. Le ministère public chargé des tâches spéciales avait été chargé des investigations et avait par la suite ouvert une instruction contre inconnu pour abus de confiance, éventuellement vol.

Amaël Gschwind, du service d'information du ministère public, se tient à disposition pour tout renseignement en langue française jusqu'à 17h00, au numéro 032 344 58 77.